



Déclaration liminaire CFTD DOUANE RT Plan d' Action de la SURV du 21 Octobre 2025

Menteurs, Menteurs, Menteurs

Monsieur le Président,

Vous nous réunissez ce jour pour un point d'étape sur *votre* réforme de la Surveillance.

Nous disons bien *votre* réforme : **car après trois années de travail collectif lancé sous la direction d'Isabelle Braun-Lemaire, il ne reste rien.**

Rien de l'intelligence collective, rien des propositions construites, rien du dialogue social.

Pendant trois ans, les organisations syndicales ont joué le jeu : du temps, de l'énergie, des idées, des propositions — pour construire une douane plus opérationnelle, avec des agents mieux formés, mieux payés, mieux reconnus, travaillant dans des conditions compatibles avec leur santé et leur vie de famille.

Vous vous êtes ouvertement moqué du dialogue social, et à travers nous, c'est aux agents que vous adressez un bras d'honneur.

Vous souhaitez aborder ce jour deux points : le **chef d'équipe en surveillance** et les **brigades d'astreinte en région**.

Voici notre analyse et nos propositions pour chacun de ces sujets.

Sur le chef d'équipe : quatre mensonges et une vérité - la vôtre

Premier mensonge : le nombre de chefs d'équipe titulaires.

Vous vous étiez engagé à retenir les 2 138 agents C et B désignés chefs d'équipe dans Mathieu en 2024.

Nous apprenons désormais que les arbitrages opérés par vos DI suite à vos quotas écartent nombre de collègues pourtant déjà investis dans cette fonction au quotidien. Et, bien sûr, la discrimination est devenue la norme : agents malades, élus, formateurs et tous ceux dont la disponibilité peut être moindre sont écartés.

Deuxième mensonge : le temps donné aux chefs d'équipe.

Vous avez rejeté la demande de la CFDT Douane d'attribuer une demi-heure forfaitaire aux chefs d'équipe pour leur permettre de préparer la vacation.

Dans le même temps, vous proposez une fiche de briefing/debriefing longue comme le bras. Faut-il comprendre que vous rejoignez notre demande et que vous allez instituer « l'heure chef d'équipe » ?

Trêve de plaisanterie : refuser un temps de préparation aux chefs d'équipe est une absurdité. Vos propres documents le démontrent.

Et que dire de la note « chef d'équipe » de 18 pages que personne ne lira.

Troisième mensonge : la valorisation de la fonction.

Sans rire, vous voulez faire croire aux futurs chefs d'équipe que leur engagement sera reconnu en matière de promotion.

Mais avec les taux actuels de passage, de C en B, de C2 en C1, de C1 en CP et de B en A, votre promesse est non seulement mensongère, mais de surcroît c'est une farce.

À moins d'expliquer à tous les autres douaniers qu'ils n'auront plus de promotion... Est-ce le message que vous voulez faire passer ?

Quatrième mensonge : La prime chef d'équipe.

Sur ce point, vous avez rejeté notre demande initiale, qui était de **ne rien changer** et de valoriser la fonction par une **prime à l'acte** : «Je suis désigné chef d'équipe dans l'ordre Mathieu, je touche la prime.»

Vous avez préféré un système complexe : une prime fixe pour les agents désignés, et une micro-prime à l'acte.

Et vos documents préparatoires sur la prime « chef d'équipe » sont éloquents : «

Dispositif en cours d'arbitrage. »

Pour dégrader les conditions de travail, les arbitrages sont rapides. Mais dès qu'il s'agit d'indemnitaire, la musique change : « Vous avez demandé la douane... ne quittez pas... Vous avez demandé la douane... ne quittez pas... »

Enfin, vous avez écarté toutes nos demandes de **formations trimestrielles** sur les évolutions réglementaires. Sur ce point, votre projet reste d'un minimalisme confondant.

Soyez-en assurés ! Cet arbitrage va mettre le feu dans les brigades !

Sur les brigades d'astreinte : une équation impossible

Là, vous vous rêvez en prix Nobel de mathématiques !

Vous pensez pouvoir résoudre l'équation suivante :

- multiplication des missions de la Surveillance (LCF, LIC, GOST, Immigration, SMBI, drones, Frontex, CODAF, DREAL, sûreté, renseignement, PCR, spécialistes, formation, représentation, etc...) ;
- surcharge des agents de la DNRED, déjà débordés et que vous souhaitez, a juste titre, réorienter sur le Renseignement,
- diminution continue des effectifs, avec la suppression des Effectifs de Référence (ER) et la création de la notion d'Effectif Physique Cible (EPC), qui a rayé d'un trait de plume 700 emplois vacants en douane en 2025.

Pour résoudre cette équation impossible, vous préférez sacrifier la vie des agents et proposez de créer des **brigades d'astreinte régionales**.

Vous commencez par une fausse expérimentation :

- à **Dijon** pour la DR Bourgogne ;
- de manière tournante pour la **DR Lille** (Halluin, Arras, Baisieux) ;
- et pour la **DR Champagne-Ardenne** (Charleville, Reims, Troyes, Chaumont).

Avant, bien sûr, d'étendre le dispositif à toute la France.

Le Nobel vous échappe, mais nous vous nommons pour le prix Poubelle, où votre copie trouverait sa juste place.

Sur ce point, notre position CFDT est connue : **nouvelle condition de travail = nouveau contrat social.**

Une prime d'astreinte n'est pas un régime indemnitaire.

Et vous êtes d'autant moins crédible que, sur cette question des astreintes, vous escroquez depuis des années les douaniers.

L'article 2 de l'arrêté du 8 février 2002 fixant les taux de rémunération et les modalités de compensation horaire des astreintes et des interventions effectuées par certains agents du ministère ([Arrêté du 8 février 2002 fixant les taux de rémunération et les modalités de compensation horaire des astreintes et des interventions effectuées par certains agents du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie - Légifrance](#)) est pourtant clair, il prévoit que les montants de la rémunération et les modalités de compensation horaire des interventions sont fixés selon les dispositions suivantes :

a) Rémunération : une heure d'intervention pendant une période d'astreinte est rémunérée dans la limite de 22,86 €.

b) Compensation horaire : le repos compensateur accordé en contrepartie d'une intervention pendant une période d'astreinte est équivalent au nombre d'heures de travail effectif majoré de 25 %.

Or, dans votre document, non seulement vous voulez généraliser les astreintes en surveillance, mais vous réduisez leur compensation financière à **150 € brut par astreinte**, tout en évacuant la compensation pour chaque heure d'intervention effective prévue par la loi !

Conclusion :

Cette déclaration liminaire vaut également **courrier à l'attention du Directeur général.**

Nous vous demandons :

- d'être honnête sur votre « expérimentation » et d'appliquer la loi à la lettre concernant la compensation des heures d'astreinte ;
- de procéder à un **rappel de salaire sur trois ans** pour toutes les astreintes déjà effectuées par les collègues au sein de la DGDDI.

Vous l'aurez compris : les conditions ne sont pas réunies pour un dialogue honnête.

Nous vous invitons donc à jeter votre copie et à ouvrir de vraies négociations, autour d'un nouveau contrat social, respectueux de la loi, des agents et de la pénibilité de leurs missions.

Ce n'est qu'à ce prix que nous reviendrons à la table des négociations.

En attendant, nous ne participerons pas à un simulacre de dialogue social.



Cfdt:

Les Elus CFDT DOUANE

DOUANE